

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2020-2021

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Fille ou Garçon

Nationalité(s) de l'enfant :

Langue maternelle de l'enfant :

Autre(s) langue(s) parlée(s) par l'enfant :

Frère(s) et sœur(s) (prénom et dates de naissance) :

Enfant déjà scolarisé ? Oui Non

Si oui, nom de l'école :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone du domicile :

Situation familiale des parents (célibataires, mariés, vie maritale, séparés...) :

Nom du parent 1 : Nationalité :

Profession du parent 1 :

Tél. Portable du parent 1 :

Adresse email du parent 1 :

Nom du parent 2 : Nationalité :

Profession du parent 2:

Tél. Portable du parent 2:

Adresse email du parent 2:

Fais à Paris, le

(signature des deux parents)

Ci-joint le règlement des frais annuels d'inscription, soit 500€

NB : Les paiements doivent être effectués par virement.

ENGAGEMENT FINANCIER POUR L'ANNEE 2020-2021

Je soussigné(e)
sollicite l'inscription de mon enfant.....
à l'école Montessori Kids pour l'année scolaire 2020-2021.

Je m'engage à verser la somme de 500 euros en tant qu'acompte sur les frais de scolarité du 1er trimestre pour valider l'inscription de mon enfant.

L'encaissement de ces frais garantit la réservation de la place de votre enfant au sein de Montessori Kids. En cas de désistement cette somme restera acquise à l'école, quelle qu'en soit la cause.

L'école Montessori Kids de Paris 5 est opérée par la société Penrith.


Le versement de cette somme peut être effectué par virement ou chèque à l'ordre de Penrith.

PENRITH SAS

2BIS VILLA SEURAT

75014 PARIS

FRANCE

Crédit du Nord 		Titulaire du compte : PENRITH SAS		
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02102	29825400200	69	ROSNY
IBAN : FR76 3007 6021 0229 8254 0020 069 BIC : NORDFRPP		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé		

Montant annuel des frais de scolarité :

- 3-6 ans : 9200€/an
- ¾ temps : 8000€/an

3-6 ans :

- 1^{er} trimestre : 3 mois soit 2566€ payable avant le 1^{er} juillet 2020 (500 euros déjà versés)
 - 2^{ème} trimestre : 3 mois soit 3067€ payable avant le 1^{er} janvier de 2021
 - 3^{ème} trimestre : 4 mois soit 3067€ payable avant le 1^{er} mars 2021
- ❖ En cours d'année, un enfant à 2/3 temps, s'il a 4 ans révolus et qu'il est prêt, peut passer **progressivement** à plein temps (après entretien avec les éducatrices et **sous réserve de l'accord de l'équipe**). **Est considéré à plein-temps, tout enfant qui vient à l'école au moins un après-midi par semaine.**

Ces sommes seront versées à l'ordre de Penrith. Si règlement par chèque, les chèques seront remis avec le dossier d'inscription avant le 1^{er} juillet de l'année 2020.

Afin de faciliter le traitement et le suivi des règlements, nous vous rappelons que tous les frais attenants à l'école seront prélevés directement par notre banque selon les dates explicitées ci-dessus dans l'engagement financier. Vous recevrez un courrier de rappel avant chaque échéance. Pour cela, un mandat de prélèvement vous sera transmis après réception du dossier d'inscription, afin que nous puissions mettre en place ce mode de paiement dès septembre.

Nous vous rappelons que le mandat sera renouvelé par tacite reconduction en début de chaque année scolaire sauf avis contraire de votre part par un écrit. Les chèques déjà déposés vous seront remis sauf celui correspondant à l'acompte d'inscription.

Les frais de scolarité sont annuels. Néanmoins, si le départ d'un enfant doit se faire à la fin d'un trimestre, merci de nous en informer par écrit avec un préavis de 1 mois afin que nous puissions effectuer le remboursement des trimestres suivants, non débutés.

Toute correspondance doit être adressée à : Penrith, 2bis Villa Seurat, 75014 Paris.

Fait à le

Signature des parents (précédée de la mention « lu et approuvé »)